

2023-2985
2023-08-08



**** ÉTIQUETTE DU CONTENANT DE BASE ****

GROUPE	22	FONGICIDE
--------	-----------	-----------

Fongicide INTEGO® Master

**COMMERCIAL
SUSPENSION**

PRINCIPE ACTIF : Éthaboxam.....383 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0006 % ou 0,0017% ou 0,0011%
et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0006% ou 0,0004% ou 0,0002 % à titre d'agents
de conservation

Ou

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,019 % ou à raison de 0,046 % à titre d'agent
de conservation

No D'HOMOLOGATION 34896 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 50 mL à 1 020 L

URGENCE SANTÉ OU DÉVERSEMENT (24 h) :

1-800-682-5368

TRANSPORT (24 h) : CHEMTREC

1-800-424-9300 ou 202-483-7616

RENSEIGNEMENTS POUR LES PRODUCTEURS :

Valent Canada, Inc.

201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario, N1C 0A1

Numéro de téléphone : 519-767-9262

www.valent.ca

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Lire les directives à l'intention du préposé au mélange ou au chargement et de l'opérateur antiparasitaire dans l'étiquette.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons directs du soleil. Protéger du gel.

ÉLIMINATION:**CONTENANTS RECYCLABLES :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RETOURNABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INTEGO est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC



** LIVRET **

GRUPE	22	FONGICIDE
-------	----	-----------

Fongicide INTEGO® Master

COMMERCIAL

SUSPENSION

Le Fongicide INTEGO Master est un produit de traitement de semences qui procure une protection systémique contre certaines maladies fongiques des semences et des plantules sur les cultures figurant sur l'étiquette.

PRINCIPE ACTIF : Éthaboxam.....383 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0006 % ou 0,0017% ou 0,0011% et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0006% ou 0,0004% ou 0,0002 % à titre d'agents de conservation

Ou

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,019 % ou à raison de 0,046 % à titre d'agent de conservation

No D'HOMOLOGATION 34896 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Pour l'utilisation avec de l'équipement de traitement commercial des semences avec transfert en circuit fermé (installations de traitement de semences fixes ou mobiles). Le transfert en circuit fermé inclut l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement. Également pour l'utilisation dans le traitement à la ferme du groupe de cultures 15 : Céréales (à l'exception du maïs, du riz, du sorgho et du riz sauvage) et du groupe de cultures 6 : Graines et gousses de légumineuse seulement, avec un équipement de transfert en circuit ouvert ou fermé.

CONTENU NET : 50 mL à 1 020 L

Ce produit ne contient pas de colorant. En vertu de la réglementation découlant de la *Loi sur les semences*, il faut ajouter un colorant approprié à la bouillie avant le traitement des semences. Un colorant bleu layette doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur des semences de canola ou de colza. Un colorant rouge doit être ajouté lorsque le produit est ajouté à des semences céréalières.

URGENCE SANTÉ OU DÉVERSEMENT (24 h) :

1-800-682-5368

TRANSPORT (24 h) : CHEMTREC

1-800-424-9300 ou 202-483-7616

RENSEIGNEMENTS POUR LES PRODUCTEURS :

Valent Canada, Inc.

201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario, N1C 0A1

Numéro de téléphone : 519-767-9262

www.valent.ca

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE :

Garder les semences traitées hors de la portée des enfants et des animaux.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Mesures de sécurité pour les utilisateurs :

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer et d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres.
- Retirer l'ÉPI dès que la manipulation du produit est terminée.
- Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.

- Dès que possible, se laver à fond et remettre des vêtements propres.

Appliquer ce produit seulement de manière à ne pas le mettre en contact les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit par contact direct ou par la dérive de pulvérisation.

Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et de restriction pour la tâche et le scénario appropriés :

Type de semence	Tâches	ÉPI/ Contrôles techniques
Pour le traitement de semences commerciales (y compris les travailleurs des installations et les unités mobiles)		
<i>Tous les types de semence sur l'étiquette</i>	Traitement	Transfer fermé seulement. Le transfert fermé comprend le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement fermés. Le transfert ouvert est interdit. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ou des bottes pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, l'ensachage, la couture des sacs de semences, l'empilage et toute autre activité impliquant la manipulation de semences traitées.
	Nettoyage et réparation	Porter une combinaison résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ou des bottes pendant le nettoyage, l'entretien et les réparations.
Pour le traitement de semences à la ferme		
Groupe de cultures 15 : Céréales (à l'exception du riz, du sorgho et du riz sauvage), et Groupe de cultures 6 : Graines et gousses de légumineuses	Traitement	Transfert ouvert ou fermé.
	Nettoyage et réparation	Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ou des bottes pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, le nettoyage, la réparation et toute autre activité impliquant la manipulation de semences traitées.
Pour l'ensemencement et la manipulation des semences traitées		
<i>Tous les types de semence sur l'étiquette</i>	Ensemencement	Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors de l'ensemencement et de la manipulation des semences traitées.

	Un tracteur à cabine fermée est requis lors de l'ensemencement de semences traitées. Les gants ne sont pas requis dans la cabine fermée.
--	--

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. En l'absence de telles directives pour l'équipement lavable, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements..

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter Valent Canada, Inc.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI DU PRODUIT :

- Ne pas utiliser de semences traitées comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
- En raison de conditions diverses affectant la qualité des semences et qui sont hors du contrôle de Valent Canada, Inc., Valent Canada Inc. ne fait aucune allégation et n'offre aucune garantie quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année.
- Pour l'utilisation avec de l'équipement de traitement commercial des semences avec transfert en circuit fermé (installations de traitement de semences fixes ou mobiles). Le transfert en circuit fermé inclut l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement.
- Pour l'utilisation dans le traitement à la ferme du groupe de cultures 15 : Céréales (à l'exception du maïs, du riz, du sorgho et du riz sauvage) et du groupe de cultures 6 : Graines et gousses de légumineuse, seulement avec un équipement de transfert en circuit ouvert ou fermé.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tous les sacs, les contenants ou les emballages qui contiennent des semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada doivent être marqués étiquetés comme suit :

- Ces semences ont été traitées avec un produit contenant l'ingrédient actif éthaboxam.
- Ne pas utiliser de semences traitées comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
- Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

- Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'ensemencement et la manipulation des semences traitées.
- Un tracteur à cabine fermée est requis lors de l'ensemencement des semences traitées. Des gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée.
- Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.
- Éliminer tout excédent de semences traitées. Les semences traitées inutilisées qui restent doivent être semées en double autour de la tournière, ou enterrées loin des sources d'eau, conformément à la réglementation locale.
- Éliminer les emballages de semences conformément à la réglementation locale.
- Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.
- Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons directs du soleil. Protéger du gel.

ÉLIMINATION:

CONTENANTS RECYCLABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RETOURNABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'ACTION :

Le Fongicide *INTEGO Master* contient de l'éthaboxam, un fongicide du groupe 22 selon la classification du Fongicide Resistance Action Committee (FRAC). Il agit en inhibant la division cellulaire.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le Fongicide *INTEGO Master* est un fongicide systémique pour la protection des semences pour l'utilisation sur les cultures indiquées. Son ingrédient actif, l'éthaboxam, procure une protection contre les champignons aquatiques de la classe des oomycètes. Le Fongicide *INTEGO Master* supprime la pourriture des semences/la fonte des semis en prélevée causées par *Pythium* spp., le pourridié de début de saison causé par *Phytophthora sojae* et le mildiou transmis par les semences, causé par *Plasmopara halstedii*; et réprime le pourridié de début de saison causé par *Aphanomyces euteiches* et *Aphanomyces cochlidioides*. Pour un résultat optimal, utiliser le Fongicide *INTEGO Master* en association avec d'autres fongicides actifs contre les oomycètes et approuvés pour le traitement des semences, tel le métalaxyl, afin d'élargir le spectre d'activité. Il est également recommandé d'utiliser le Fongicide *INTEGO Master* en association avec un autre traitement de semences fongicide à large spectre homologué, actif contre *Rhizoctonia solani* et contre d'autres champignons qui causent des maladies des semences et des plantules. Les mélanges de fongicides appliqués aux semences procurent un plus large spectre d'activité contre des maladies des semences et des plantules qui affectent l'établissement des peuplements et la santé des plantules.

MODE D'EMPLOI :

Le Fongicide *INTEGO Master* ne contient pas de colorant. En vertu de la réglementation découlant de la *Loi sur les semences*, il faut ajouter un colorant approprié à la bouillie avant le traitement des semences. Un colorant bleu layette doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur des semences de canola ou de colza. Un colorant rouge doit être ajouté lorsque le produit est ajouté à des semences céréalières.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent Canada, Inc. au (519) 767-9262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Avant d'appliquer le Fongicide *INTEGO Master*, procéder au calibrage de l'équipement d'application pour s'assurer d'obtenir le dosage d'application approprié. Consulter le fabricant de l'équipement pour en connaître le mode d'emploi et de calibrage. Si la couverture des semences est

imprécise et non uniforme, celles-ci pourraient ne pas bénéficier d'une protection optimale contre les insectes ou les maladies.

USAGE RECOMMANDÉ

ALFALFA	
Maladies supprimées	Dose d'emploi (mL/100 kg de semences)
Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée causées par <i>Pythium</i> spp.	13 à 19,6 (5 à 7,5 g de m.a./100 kg semences)
Groupe de cultures 15 : Céréales (sauf riz, sorgho et riz sauvage)	
Orge; sarrasin; millet, commun; millet, perlé; avoine; seigle; téosinte; triticales; blé	
Maladies supprimées	Dose d'emploi (mL/100 kg de semences)
Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée (<i>Pythium</i> spp).	13 à 19,6 (5 à 7,5 g de m.a./100 kg semences)
	Pour fournir 5 g de m.a./100 kg de semences, appliquer 0,44 mL de produit pour 100 000 semences (soit l'équivalent de 0,0017 mg de m.a./semence), sur la base de 28 634 semences/kg (13 000 semences/lb).
Maïs (sucré, de grande culture), maïs à éclater	
Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée causées par <i>Pythium</i> spp.	13 à 19,6 (5 à 7,5 g de m.a./100 kg semences)
	Maïs de grande culture : Pour fournir 5 g de m.a./100 kg de semences, appliquer 3 mL de produit pour 80 000 semences (soit l'équivalent de 0,0141 mg de m.a./semence), sur la base de 3524 semences/kg (1600 semences/lb).
	Maïs sucré : Pour fournir 5 g de m.a./100 kg de semences, appliquer 2 mL de produit pour 100 000 semences (soit l'équivalent de 0,0072 mg de m.a./semence), sur la base de 6938 semences/kg (3150 semences/lb).
	Maïs à éclater : Pour fournir 5 g de m.a./100 kg de semences, appliquer 2 mL de produit pour 100 000 semences (soit l'équivalent de 0,0074 mg de m.a./semence), sur la base de 6742 semences/kg (3061 semences/lb).

Groupe de cultures 6 : Graines et gousses de légumineuses	
<p>Lupin (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); haricot (<i>Phaseolus</i> spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot tépary et le haricot jaune); dolique (<i>Vigna</i> spp.) (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à oeil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); gourgane (fève des marais); pois chiche, guar, pois sabre, dolique d'Égypte, lentille, pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap), pois cajan sec, soja, soja (graines immatures), pois sabre</p>	
Maladies supprimées	Dose d'emploi (mL/100 kg de semences)
Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée causées par <i>Pythium</i> spp.	19,6 à 39,1 (7,5 à 15 g de m.a./100 kg semences)
Pourridié de début de saison causé par <i>Phytophthora sojae</i>	Soya : Pour fournir 7,5 g de m.a./100 kg de semences, appliquer 4,4 mL de produit pour 140 000 semences (soit l'équivalent de 0,0121 mg de m.a./semence), sur la base de 6167 semences/kg (2800 semences/lb).
Pourridié des racines de début de saison causé par <i>Aphanomyces euteiches</i> (répression seulement)	Haricot : Pour fournir 7,5 g de m.a./100 kg de semences, appliquer 5,5 mL de produit pour 100 000 semences (soit l'équivalent de 0,0212 mg de m.a./semence), sur la base de 3524 semences/kg (1600 semences/lb).
	Pois : Pour fournir 7,5 g de m.a./100 kg de semences, appliquer 2,8 mL de produit pour 100 000 semences (soit l'équivalent de 0,0106 mg de m.a./semence), sur la base de 7007 semences/kg (3181 semences/lb).
Sous-groupe de cultures 20A : Colzas et moutarde d'Abyssinie	
<p>Colza, variétés de qualité canola seulement : Bourrache, crambé, saliquier, vipérine, graine de Lin, caméline, vélar d'Orient, lesquerelle, lunaire, limnanthe, asclépiade, graine de moutarde, radis oléagineux, graine de pavot, colza (y compris canola), sésame, julienne des dames, variétés, cultivars, et/ou hybrides de ces denrées</p>	
Maladies supprimées	Dose d'emploi (mL/100 kg de semences)
Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée causées par <i>Pythium</i> spp.	13 à 19,6 (5 à 7,5 g de m.a./100 kg de semences)
Sous-groupe de cultures 20B : Tournesols	
<p>Souci, ricin, euphorbe, onagre, graine de niger, baie d'églantier, carthame, stokésie, tournesol; variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées</p>	

Maladies supprimées	Dose d'emploi
Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée causées par <i>Pythium</i> spp. Mildiou transmis par les semences (<i>Plasmopora halstedii</i>)	0,1 à 0,15 mg de m.a./semence (soit l'équivalent de 154 à 231 g de m.a./100 kg ou 402 à 603 mL de produit par 100 kg de semences, sur la base de 15400 semences/kg.
Betterave à sucre	
Maladies supprimées	Dose d'emploi
Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée causées par <i>Pythium</i> spp.	10,4 mL/unité des semences* (soit l'équivalent de 4 g m.a./unité des semences)
Pourridié de début de saison causé par <i>Aphanomyces cochlioides</i> (répression seulement)	10,4 mL/unité des semences OU 4 g m.a./unité des semences
NE PAS traiter les semences de betterave à sucre au Canada. POUR IMPORTATION SEULEMENT.	
Incorporer le Fongicide INTEGO Master lors du procédé de pralinage pour traiter les semences de betteraves à sucre.	
*Une unité de semences équivaut à 100 000 semences.	
Le volume de produit requis pour traiter 100 kg de semences non traitées peut être calculé avec la formule suivante :	
mL par 100 kg de semences non traitées = 4 g m.a./unité des semences X nombre de semences non traitées ÷ 383 g m.a./L	

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

- Des études de plein-champ et de laboratoire ont démontré que le traitement des semences avec le Fongicide *INTEGO Master* n'avait pas d'impact négatif sur la germination.
- En raison de conditions diverses affectant la qualité des semences et qui sont hors du contrôle de Valent Canada, Inc., Valent Canada Inc. ne fait aucune allégation et n'offre aucune garantie quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées ou rayées par la machinerie, ou encore des semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité.
- Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie, ou encore de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité, peut se traduire par une moindre germination ou par la réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences et faire des essais de germination avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. En raison de conditions diverses affectant la qualité des

semences et qui sont hors du contrôle de Valent Canada, Inc., Valent Canada Inc. ne fait aucune allégation et n'offre aucune garantie quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année.

ÉQUIPEMENT DE SEMIS :

Selon le type de semoir utilisé, les semences traitées avec le Fongicide *INTEGO Master* pourraient ne pas s'écouler du semoir au même rythme que des semences non traitées ou que des semences traitées avec d'autres produits pour le traitement des semences. Il est recommandé de recalibrer le semoir avec les semences traitées avec le Fongicide *INTEGO Master* avant de les semer pour s'assurer d'un taux d'ensemencement approprié au champ.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide *INTEGO Master* contient un fongicide appartenant au groupe 22. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide *INTEGO Master* et à d'autres fongicides du groupe 22. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide *INTEGO Master* avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Valent Canada en présence d'une baisse possible de sensibilité au Fongicide *INTEGO Master* chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent Canada au 1-800-682-5368.

INTEGO est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC